

OBJET

Aménagement de l'aire de jeux  
du jardin Boltaña :  
approbation du projet –  
Demande de subvention au  
titre du FAR 2025

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 14

Votes pour : 15  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la  
Mairie : le 31/01/2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR.

ABSENT/EXCUSÉ : Nicolas HERQUÉ (procuration à Jacques SALAT).

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Alain DEDIEU ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

Je vous rappelle que l'aménagement de l'aire de jeux du Jardin Boltaña s'inscrit dans la démarche de revitalisation des espaces publics et d'amélioration du cadre de vie des habitants et en particulier des plus jeunes que nous avons engagée (réhabilitation du jardin Boltaña, renaturation notamment des cours d'école).

Ce projet vise à offrir un espace ludique, sécurisé, adapté aux besoins des enfants de tous âges.

Cette aire de jeux sera un lieu convivial favorisant les interactions sociales entre les enfants et leurs familles.

Cet espace clôturé comprend donc des **Jeux pour les plus petits** : Toboggans adaptés, balançoires, et des **Jeux pour les plus grands** : structures de jeux plus complexes, parcours d'aventure (cordes, escalade) avec un **revêtement de sol sécurisés** : par l'utilisation de copeaux souples et antichocs pour amortir les chutes.

Par ailleurs je vous précise que nous avons privilégié des matériaux naturels et durables pour la réalisation de l'aire puisque les équipements sont construits à partir de rondins de bois.

Afin de concrétiser ce projet, je vous propose de solliciter auprès du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible dans le cadre de la programmation 2025 du Fonds d'Aménagement Rural.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose ainsi qu'il suit :

- <b>Coût d'objectif :</b>	<b>44 926,40 € HT (53 911,68)</b>
- <b>Financement :</b>	
Département des Hautes-Pyrénées (FAR 205)	18 000,00 € (40,00%)
Autofinancement	29 926,40 € (60,00 %)

Sous-Préfecture

12 FEV. 2025

65200

BAGNERES DE BIGORRE

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

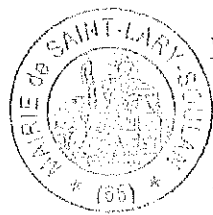
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le projet d'aménagement de l'aire de jeux du jardin Boltaña ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 44 926,40 € HT et de solliciter du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible dans le cadre de la programmation 2025 du Fonds d'Aménagement Rural.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 29 janvier 2025



Le Maire,

André MIR

